



CPHSCT DU GARD

Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité
et des Conditions de Travail

La prévention agricole pour tous !



CPHSCT du Gard | 174 rue Antoine BLONDIN - 30 908 NÎMES
CONTACT : cphsct.gard@gmail.com

ALERTE CO₂ **Persistance des accidents mortels**

En vinification, la fermentation du moût engendre la formation de dioxyde de carbone (CO₂). Ce gaz inodore et incolore étant plus lourd que l'air, il a tendance à s'accumuler dans les parties basses et dans les espaces confinés. Il y a un risque fort d'asphyxie à tout moment et en tout point de la cave.



CO₂

**IL Y A URGENCE
À AGIR DANS
VOS EXPLOITATIONS !**



AGISSEZ EN PRÉVENTION !



CAPTAGE - VENTILATION

- Ne comptez pas uniquement sur la ventilation naturelle mais misez en priorité sur un captage à la source et une ventilation générale. Pensez à ventiler les cuves mêmes vides avant d'y entrer.

CAPTAGE À LA SOURCE

- Le captage doit se faire au plus près du point d'émission de CO₂.
- Le rejet doit se faire à l'extérieur du bâtiment.
- Le débit est calculé en fonction des surfaces de captage.
- Il doit y avoir une compensation du débit extrait par un débit équivalent d'air neuf.

VENTILATION GÉNÉRALE

- Il faut introduire l'air neuf et extraire l'air pollué par l'installation de ventilateurs fixes.
- Les débits sont calculés en fonction de la capacité de production de la cave avec une concentration maximale inférieure à 0, 5%.
- La valeur indicative est : 5m³ /h par hl de vin produit.
- N'oubliez pas la ventilation des espaces confinés tels que les cuves lors des opérations de pigeage, décuvaage et nettoyage.



DETECTION DU CO₂

Bannissez le test de la bougie !
En effet, la flamme peut continuer à brûler malgré un taux toxique ou mortel de CO₂.

- Assurez la détection permanente de CO₂ au moyen :
 - d'une installation de détection fixe (mais attention, dans ce cas, à bien choisir les points de détection)
 - de détecteurs de CO₂ portables, en complément.
- La fréquence d'étalonnage est à respecter.
- Fixes ou portables, les détecteurs sont avec sondes ou prises d'atmosphères déportées pour un contrôle en dehors des zones dangereuses.
- Les contrôles dans les cuves, points bas etc. sont à effectuer avant d'y entrer. Ils sont à réaliser avec un appareil portable en présence de surveillant.
- La détection doit se faire tout au long des travaux.



ORGANISATION DES SECOURS

- Mettez en place une procédure de secours connue de tous comprenant des consignes claires.
- Attention ! descendre dans une cuve pour sortir une personne inconsciente est très risqué : 1 personne sur 3 a été intoxiquée en portant secours.
- Le conseil de la CPHSCTA du Gard pour cette procédure : des salariés formés à joindre sans délai le 18 ou 112 et attendre les secours. Sinon : mettre à disposition du personnel du matériel de secours adapté et entretenu et former ce personnel à l'utilisation du matériel.
- Faites des exercices réguliers de sauvetage.



ORGANISATION DU TRAVAIL FORMATION

- Assurez la formation de vos personnels (cela va au-delà de la sensibilisation/ information) y compris pour les travailleurs saisonniers et en CDD de courte durée.
- Vérifiez que la formation a été bien reçue notamment auprès des travailleurs étrangers ne maîtrisant pas la langue française.
- Obligez les personnels à signaler une intervention en cuve souterraine et à la faire à 2 (un reste à l'extérieur).
- Affichez les procédures d'intervention, les consignes de sécurité y compris pour secourir.
- Identifiez et signalez les points bas à vos salariés.